

**Le Leem salue le Plan de Relance du Gouvernement
et sera attentif à sa mise en œuvre**

« Ce plan de relance, annoncé aujourd’hui par le Gouvernement et imposé par la crise dramatique du COVID-19, offre l’opportunité de remettre la France, et singulièrement l’industrie pharmaceutique de notre pays, sur les rails de l’attractivité et la compétitivité », déclare Frédéric Collet, Président du Leem.

L’industrie pharmaceutique s’inscrit dans plusieurs axes du Plan auxquels elle entend contribuer de manière active et engagée.

En effet, la France est, de tous les pays développés, celui qui affiche la plus lourde fiscalité. De ce point de vue, la baisse des impôts de production contribuera à rééquilibrer la compétitivité du secteur et permettra de maintenir des marges suffisantes pour éviter la délocalisation des médicaments matures peu chers.

Au-delà, la question de la fiscalité sectorielle reste entière. Le Leem continue à demander une simplification de cette fiscalité, la France restant championne d’Europe du nombre de taxes spécifiques touchant l’industrie pharmaceutique.

Le renforcement des fonds propres des entreprises de petites tailles est également perçu favorablement par un secteur dont une part importante de la production de médicaments est assurée par les TPE/PME/ETI.

Le Leem se félicite également d’être l’un des 5 secteurs stratégiques retenus par le Plan de 600 M€ destiné à la relocalisation. Dans une activité nécessairement mondialisée comme celle de l’industrie pharmaceutique, les politiques d’autonomie sanitaire doivent se penser, pour les médicaments stratégiques, au niveau Européen et dans le cadre d’un continuum recherche-développement-production.

Le programme d’investissements d’avenir qui mobilise 11 Md€ d’ici 2022 pour soutenir l’innovation dans les technologies d’avenir nous intéresse particulièrement au regard de la compétition internationale : la France doit ambitionner une place de leader dans les filières des biotechnologies, des thérapies géniques et cellulaires, de l’intelligence artificielle en santé.

En matière de transition écologique, l'impulsion politique forte et les moyens alloués doivent permettre à notre secteur d'améliorer ses performances environnementales dans des domaines tels que l'amélioration du bilan carbone, l'optimisation du traitement de ses résidus et de ses déchets ou la transition de l'industrie du médicament vers un modèle d'économie circulaire.

« Ces annonces gouvernementales, qui s'ajoutent à celles faites par le Président de la République vendredi dernier - l'allègement de l'enveloppe des baisses de prix demandé à notre secteur dans la loi de financement de la sécurité sociale et la simplification des mécanismes d'accès précoce au bénéfice des patients -, témoignent de la détermination des pouvoirs publics à tirer toutes les conséquences de la crise du Covid-19 pour renforcer l'attractivité et la compétitivité de la France dans le secteur industriel stratégique des industries de santé, déclare Frédéric Collet. Car ces mesures ont pour objectif d'assurer la disponibilité en toute circonstance des traitements dont chacun d'entre nous a besoin, qu'il s'agisse de médicaments matures ou de thérapies innovantes, c'est cela l'autonomie stratégique d'un pays en matière sanitaire. »

Contacts presse :

Stéphanie BOU - tél : 01 45 03 88 38 - email : sbou@leem.org

Virginie PAUTRE – tél : 01 45 03 88 87 - email : vpautre@leem.org